des incidents les plus marquants succès obtenu au Creuzot par M. ri Schneider, fils du Président du pa législatif. Il a obtenu une impo-

nte majorité et son concurrent, un ou-rier, n'a même pas pu réunir un nom-bre de voix égal à celui des ouvriers qui ont quitté le travail.

Ce résultat a été accueilli par la popu lation ouvrière avec des démonstrations toutes sympathiques à la famille Schneider. Un certain nombre de députés sont alles pendant la séance adresser leurs fé licitations à M. Schneider.

A Bordeaux, MM. Jules Simon et Lavertujon ont été élus. M. J. Simon, fortement attaque, n'a eu qu'une majorité de 400 voix ; il en est, dit-on, presque humilié. M. Crémieux est élu. MM. de Broglie, Casimir Périer, D'Haussonville fils, sont élus. A vrai dire, l'opposition de ces trois personnages n'a plus le même caractère qu'elle avait eu aux élections

M. Frémy, gouverneur du Crédit fon-cier, battu au dernier scrutin, l'a empor-té cette fois. Par contre, M. Talabot a été blacboulé : de même pour M. Vendre, pour M. Planat, et M. Rampont.

Un succès dont le Gouvernement ne sera certes pas fier: MM. G. Ganesco et Janvier de Lamotte ont été élus. L'exmoldo-valaque, dont l'élection avait été annulée par le Conseil d'Etat est ce qu'on peut appeler un ami compromettant pour le Gouvernement: M. Janvier de Lamotte n'est pas un serviteur moins compro-

Avant la séance on annonçait deux dé-pôts d'interpellations : l'une concernant les bruits relatifs à la présentation de la loi électorale, l'autre concernant les af-faires extérieures, c'est-à-dire la politique française vis-à-vis de Rome et de l'Espagne. Cette dernière doit être déposée par M. Dréolle.
M. de Gramont n'est arrivé qu'à 3 h

1/4 et l'on disait qu'il se déclarerait prêt à faire connaître tous les actes du Gouvernement français, actes qui prouve-raient son absolue neutralité en face des événements qui s'accomplissent à Rome

et en Espagne.

Il n'est pas vrai que M. Mony retire
son interpellation concernant le Saint-

Ce n'est plus à Madrid que serait en-voyé M. De la Guéronnière, comme am-bassadeur, ce serait à Constantinople. Naturellement cette nomination provo-

querait d'importantes mutations. On annonce pour de main, une réunion des députés qui se rallientau programme de M. E. Pic ard. Ils seront, dit-on, de 25 à 30. Il fa ut espérer que cette réunion qui veut prei dre le titre de centre gauche s'entend ra pour formuler un programme un p eu plus net que celui de M. E. Picard, al in que tout malentendu soit désormais im possible. Cette opposition n'a rien à per tre à accepter les faits accomplis, et en s'y décidant elle ralliera un certain nombre d'e dissidents de l'ancien centre gauche

On m'assur aujoure d'hui que le Gou-erneme aujoure d'hui que le Gouaujour nui que le Gou-la de retirera pa se le projet de loi la dotation des sénate, urs; mais il est disposé à se rallier à tel ou tel amendevernemement qui formulerait une solution différente de la question.

rente de la question.

Les bureaux ont nommé aujourd'hui
Les bureaux ont n

des journaux. Il en ressort clairement, comme du projet du gouvernement, que ceux qui ont collabore à cette longue préparation de la loi péchent tous par le meme défaut : ils ne savent pas comment se fait un journal, quelles sont ses charges et quelles peuvent être ses res-

Ils pourront demander d'utiles rensei-

gnements aux délégués de la réunion qui s'est tenue hier au Louvre et qui, malgré les efforts de M. Merson, s'est prononcée contre le projet du gouvernement. Les ministres ont encore délibé

matin sur la question, et maintiennent le principe parfaitement inapplicable du droit du timbre sur les annonces. L'impôt sur les annonces serait illusoire, car il y aurait plus d'un moyen d'y échapper, y aurait plus d'un moyen d'y échapper, il engendrerait cent fois autant de

procès qu'il y a de journaux. Des conversations très animées avaient lieu dans la salle des Pas-Perdus entre des députés et plusieurs représentants de la presse départementale : ceux-ci doivent avoir avant la discussion de la loi une conférence avec M Segris et plaider devant lui en faveur de ces deux principes : l'abolition du timbre, l'égalité absolue de tous les journaux soit poli-

tiques, soit littéraires.

Les courses du Bois de Boulogne offraient hier un magnifique spectacle. La journée était splendide; l'air était doux et quelques nuages adoucissaient la cha-leur du soleil. Il y avait dans la plaine de Longchamps environ 200,000 specta-teurs. A trois heures un quart l'Empereur et l'Impératrice sont arrivés, ainsi que le Prince împérial ; ils étaient a pagnés de plusieurs ministres : MM. de Gramont, Segris, Louvet, M. Richard, Chevandier de Valdrôme, Mége. La course pour le grand prix de Paris a été très-belle. L'enjeu était le prix de 100,000 fr., qui, avec les entrées, dépassait 140,000 francs. On sait que chaque année l'Angleterre envoie son meilleur cheval pour disputer ce prix. C'est encore un cheval français Sornette, qui est arrivé facile-ment premier. Le favori anglais Prince-of-Wales n'a même pas été placé. Ce triomphe a été accueilli par des cris en-thousiastes de : Vive la France! vive l'Empereur! Enfoncez les Anglais! On a fait dans la piste une ovation au vainqueur et au jockey : les chapeaux sau-taient en l'air. Une heure après la der-nière course le défilé des voitures n'était pas terminé. Cette journée est la der nière de la saison parisienne. Le grand monde et le monde des désœuvré s'éparpiller dans les châteaux et les vild'Eaux.

BOURSE DU 11 JUIN.

La rente perd 10 c. sur les ceurs de sa-medi et n'ouvre qu'à 74.60; on touche à peine 74.75 1/2 pour se reprendre à 74.65, cours de clôture. Le cours moyen du comp-tant est aussi 74.65; ce qui prouve que tout report a disparu. L'Italien continue de mon-ter et touche 61. L'Autrichien monte à 827. Le Suez se tient assez bien vers 270. On ne sait rien encore du coupon de juillet, mais le bruit court que M. de Lesseps a vendu assez de terrains pour faire face à cette

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 8 avril 1870

Rapport sur l'Ecole de Tissage et de - Suite -

Il va sans dire que le tissage à la main, avec toutes ses variétés et tous ses accessoires, sera largement enseigné dans notre Ecole industrielle. L'enseignement d'Amiens, à cet égard, est parfaitement organisé, et aurons peu de changements à y intronou. l'adapter complètement aux beduire pour mique. Nous pouvons en soins de notre tau. The démonstradire autant de l'enseignemen. Mud dans tion et d'application de teinture praux. tion et d'application de teinture prau,

tion et d'application de suitaine projecte école.

Voilà, Messieurs, le programme que la Commission a l'honneur de vous proposer, sauf toutefois, avant son application définive, à étudier plus en détail les conditions des Ecoles Lyonnaises, des Ecoles d'Allemagne

gnement de l'Ecole professionnelle de Lille, afin de profiter de toutes les amélio-rations indiquées par l'expérience et la pra-

Et maintenant à qui confier l'exécution de

et maintenant à qui confier l'execution de ce programme? c'est la question importante à résoudre.

Une administration municipale, déjà chargée de tous les services d'une grande ville, peut-elle entrer dans les détails multiples et spéciaux d'une organisation de de genre? Nous ne le pensons pas, et l'exemple des villes, où des institutions de ce geure fonctionnent avec succès, vient à l'appui de notre ounion.

tre opinion.

Nous croyons que, dans une œuvre d'intérêt essentiellement, industriel l'ingérence administrative doit se faire sentir le moins administrative doit se faire sentir le moins possible. Les administrations changent, les intérêts persistent, et assurent, par-là même, à l'Etablissement une direction plus pratique, plus de vitalité, plus d'avenir. — Evidemment nous n'entendons point nous tenir à l'écart ; l'Etablissement des cours publics, réclamés par l'intérêt général, appellera, avec la surveillance et le contrôle du conseil, le concours des finances municipales, mais dans l'intérêt même de la création projetée, nous disons que cette création doit être l'œuvre d'une Société industrielle.

Comme Amiens, comme Mulhouse, nous

Comme Amiens, comme Mulhouse, nous avons, sous un autre nom, notre Société industrielle: elle ne déclinera pas l'honneur de prendre sous son patronage cette utile institution, qui rentre naturellement dans ses attributions.

ses attributions.

Première manifestation dans notre ville de ce besoin d'union et d'efforts communs, dont nous avons parlé au début de ce tra-vail, l'Association de l'Industrie et du Commerce s'est for mée dans ces dernier temps et fonc-tionne heureusement. La Chambre syndicale, tionne heureusement. La Chambre syndicale, qui la représente, s'occupe avec zèle et intelligence de toutes les questions qui touchent aux intérêts roubaisiens; l'empressement qu'eile a mis a déléguer trois de ses membres pour étudier avec nous l'organisation de l'École d'Amiens, ses promesses de prendre à Lyon, en Allemagne et ailleurs, tous les renseignements se rattachant à ce gapra d'institution, nous sont un sûr garant de sa bonne volonté, et de son active cooolration.

rant de sa bonne volonté, et de son active coopération.

Nous comptons aussis sur le concoura de l'Etat; car outre l'exemple d'Amiens, la nomination récente de la Commission de l'Enseignement technique, prouve tout l'intére que le Gouvernement attache à la création de ces établissements. — Un subside du Département nous serait yraisemblablement accordé au même titre.

Pour toutes ces raisons, Messieurs, votre Commission, après s'en être entendue avec.

Commission, après s'en être entendue avec l'Administration qui partage entièrement ses vues, vous propose les conclusions suivan-

LE CONSEIL. Convaincu que la création d'une Ecole tissage ou Ecole, théorique et pratique de l'in-dustrie Roubaisienne est une chose indispen-sable à la prospérité et au développement de notre ville, que cette œuvre pour être mence à bonne sin doit être entreprise par une Société industrielle, avec le concours Municipal, émet le vœu que l'Association de l'Industrie et du Commerce, s'inspirant des idées développées dans ce rapport, veuille bien s'occuper de l'étude de cette question, puis présenter à l'Administration Municipale un rapport complet, en prenant no-tamment pour base l'organisation de l'Ecole

Messieurs,
Malgré l'étendue déjà trop considérable de
l'ai encore un devoir à remplir ce rapport, l'ai encore un devoir à ren envers le Conseil, c'est de lui rendre coi de l'avis de la Commission sur la sec question soumise à son examen.

L'extension de l'étude du dessin dans nos

Vous vous rappelez, que cette question a cté soulevée devant vous, à propos d'un némoire lu à la Commission des Écoles academiques par notre digne Instituteur Communal M. Faidherbe.

Je voudrais vous citer tout entier ce mémoire aussi remarquable par le style et la

Je voudrais vous citer tout entier ce memoire aussi remarquable par le style et la
hauteur des vues, que par la chaleur d'un
zèle éclairé par les intérêts roubaisiens.

travail de M. Faidherbe a été inspiré,
Le dérations d'un ordre plus éleoutre les consammes loin d'être invé auxquelles nous soument, qui nous
sensibles, par le même sentiument, qui nous
sensibles, par le même sentiument de la
anime : aider au progrès, à la prospérite.

Comme moyens d'arriver à un résultat istrable, M. Faidherbe propose: 1 Le choix et la propagation de bons

filles.

3° Des réformes dans l'organisation des cours de nos écoles académiques.

4° Des concours entre les écoles académiques du Nord.

miques du Nord.

L'auteur, qui a fait une étude sérieuse de l'organisation des Ecoles de Dessin à Paris, s'appuie sur cet exemple et sur les résultats obtenus, pour nous encourager à entrer dans

obtenus, pour nous encourager à entrer dans cette voic.

La ville de Paris, en affet, s'est occupée, depuis plusieurs années, d'améliorer les méthodes d'enseignement du Dessin. Des professeurs éminents ont été chargés par elle de réunir les meilleurs modèles; ces modèles sont dans le commerce et peuvent se procurer facilement et à bas prix.

Elle a étendu cet enseignement dans toutes ses écoles, pensant qu'elle préparaît par là des collaborateurs plus nombreux et plus intelligents pour cette industrie parisienne si variée, si délicate, si artistique, Nousmêmes, Messieurs, dans la première partie de ce rapport, nous avons dit que nous regardions cette extension comme chose éminemment désirable, pour préparer de bons élèves pour nos écoles speciales, en leur formant de benne heure le goût et la main,

main,

En homme d'initiative, notre zélé Instituteur a déjà réalisé dans les classes qu'il dirige, l'enseignement qu'il recommande, et
nous y avons vu avec intérêt des essais exé-

nous y avons vu avec intérêt des essais exécutés par de tout jeunes enfants, qui permettent de grandes espérances d'avenir, et qui nous confirment dans notre pensée du bien considérable qui résulterait de cet enseignement généralisé.

Persuadé, avec raison, que montrer aux enfants le ceté utilitaire et pratique des connaissances qu'on feur enseigné, est un puissant moyen d'arrêter leur jeune imagination et de les attacher à l'enseignement, M. Faidherbe les fait, après la démonstration, passer à l'application. — C'est, ainsi que nous avons vu, après la féçon de dessin linéaire expliquée suivant les règles, les élèves reproduire, en dessin, la porte de l'école, d'abord à main levée, puis à l'échelle géométrique. — Presque loures les parties des had'apord à main teves, puis à l'ecimie géome-trique. — Presque joures les parties des pa-timents de l'école sont ainsi levées par les élèves, tout fiers de savoir, non-seulement reproduire un modèle de dessin, mais le ver un plan, chose dont ils comprennent l'utilité pour leur avenir.

Le dessin est également enseigné dans pos autres Ecoles communales de garcons.

nos autres Ecoles communales de garçons, mais les cours, étant facultatifs, ne sont suivis que par un nombre restreint d'élèves; nous voudrions que le dessin fut considéré comme partie intégrante de l'enseignement, même dans les classes les plus élémentaires, nième dans les Asiles.

Ne yous estrayez pas, Messieurs, de nous voir aller aussi loin, car nous ajoutons tout de suite que ceux et celles des Directeurs et Directrices d'Ecoles et d'Asiles, aye, qui nous nous sommes entretenus de ce projet, reconnaissent et son utilité et sa facile application; et ils sont prêts à correspondre au désir qui leur serait, à cet égard, exprimé par l'Administration. Nous engageons donc vivement le Conseil à charger l'Administra-tion de généraliser cet ansignement dans toutes nos Ecoles et Asiles. Avec très-peu de dépenses, un grand bien sera produit.

Parmi les réformes à introduires dans nos Parmi les réformes à introduires dans nos Ecoles académiques, M. Faidherbe fait entrevoir la nécessité d'y adjoindre un Professeur supplémentaire pour diviser des cours par trop nombreux. — Nous admettons, en effet, qu'un Professeur chargé de plus de 96 élèves, ne peut suffire à la besque. — Nous recommandons ce point, ainsi que ceux qui touchent à l'ordre des cours, à l'attention de nos Administrateurs

L'idée de concours entre les écoles académiques du Nord, a été inspirée à l'auteur par ce qui se passe entre les écoles de Paris; la ville de Paris à voulu que les concours établis entre les élèves de ses écoles fussent l'objet d'une double, récommense et nour les enfents qui les récompense, et pour les calants qui les avaient obtenues, et pour les professeurs qui avaient amené le succès. Par là, double courant d'Emulation, et chez les élèves et

et comme la réafisation de cette ma pas du ressort du Conseil munic demandens, que l'expression de ce transmise au Préfet et au Conse du Nord, avec prière de prendre le pour en assurer, au plus tôt; la ré Je termine, Messieurs, ce rapp vous pardonnerez l'étendue, en l'impertance des questions Iqui l'objet.

Si vous voulez bien en approuver l' ble, ce sera pour votre Commission compense des recherches auxquelle s'est livrée.

Roubaix, le 8 avril 1870.

P. CATTEAU.

H. TOULEMONDE-NOLLET.

LOUIS WATINE-WATTINNE

OBSERVATIONS D'UN CONTRIBUABLE SUR L'IMPOT EXACTER DU DROIT D'ABATTAGE A L'ABATTOIR MUNI DE ROUBAIX; (1)

Pour faire suite à celles sur les ré-ponses au questionnaire sur les octrois.

L'établissement d'un abattoir considéré comme mesure de salubrité, a été la réalisation d'une pensée féconde en excellents résultats; elle a fait disparatire de tous les quartiers de Roubaix de nombreux foyers d'infection. Les personnes qu'ont conservé le souvenir de ce qu'étaient les tueries à Rouhaix, avant la créatien de l'abattoir municipal, penvent seules apprécier les services que rend cet établissement.

En effet, il facilite le commerce de la bou-cherie en fournissant aux boachers des bou-veries et des locaux appropriés à l'abattage de tous les animaux ? Il relègue loin des quartiers populeux et dans un lieu clos le spectacle de l'abattage des animaux et évite au public des embarras et des causes fré-quentes de graves accidents — surtout s'il spectacie de l'alattage des ammanx et evite au public des embarras et des causes fréquentes de graves accidents — surtodt s'il était situé près de la gare du chemin de fer, comme nous le proposions en 1849. — Il permet de recueillir, pour les livrer à l'agriculture et à l'industrie, le sang et divers au tres produits qui lorsque les bouchers fuaient isolément, étalent perdus et devenaient même des sources d'infection. Il donne le moyen de sivveiller le commerce de la boucherie, de s'opposer à l'abattage des animaux malades et à la vente de la viande maisaine. Il permet de précrire et de faire exécuter les mesures que réclament la salubrité publique, la propreté des rues, la pureté de l'air, la conservation de la viande; il facilité les récessements, la constatation de la quantité animates des matières consommées, et l'adoption de toutes les mesures propres à assurer les approvision ments.

Enflu, ce n'est pas contre cet abattair que nots dirigeois nos observations, mais contre l'abat qu'en en fait en s'en servant com-

nous dirigeons nos observations, mais tre l'abus qu'on en fait en s'en servant or me d'un moyen de prélèver un impôt exag sur l'agriculture et sur la consommation

lci le droit d'abattoir a été conservé par tête de bétail, quand il serait plus rationel de l'établir au poids, maintenant qu'il y a des bascules et que celui d'octroi est payé en proportion du poids des bestiaux.

proportion du poids des bestiaux.

Il est de 4 fr. 50 pour les gros bétail;

— de 1-50 pour les moutons;

— de 1-50 c. pour les moutons;

— de 1-90 c. pour les porcs.

Nous croyons qu'il y a nécessité absolue de diminuer le droit d'abatton de le réduire simplement au taux un il représenterait le service que rend aux bouchers la ville de Rouhaix len four fémaissant un échaudoir.

Nous n'avons plus à énumérer ici l'effet Mons il avoits pira de la grevé le com-mèrce de la viande; des droits arrêtent, on ne le sait que trop, la consomulation de la

(Cette article nous a été remis, il y a cinq ou six semaines et devait paratire à la s d'un autre du même auteun mais cértaines constances nous ont forcé d'en retarder la pugation.)

que à la suprême distinction du cocodès. Son instruction n'était peut-être pas fortétendue ni fort solide. C'est dans les romans de M. Alexandre Dumas plutôt que dans les livres de M. Augustin Thierry qu'il avait étudie l'histoire. Il connais mieux celle de mademoiselle Blan-Pierson que celle de Blanche de Castille. L'économie politique lui était plus étrangère encore que l'autre, et ses connaissances en mathématiques n'allaient pas au delà du trente-et-quarante.

Mais pour tout ce qui touchait-à certains détails secrets de la vie parisienne, son érudition était immense.

Sur ce chapitre-là, sa conversation ne manquait ni de vivacité ni de pittoresque. Sans savoir le latin, il savait dans ses mots braver l'honnêteté. Il avait des recueils d'anecdotes, dont il était ou se disait le héros, et qui vous amusaient disait le héros, et qui vous amusaient pendant un quart d'heure. Seulement, il fallait se garder de pousser jusqu'aux vingt minutes.

A trente ans, déjà fatigué de la mono tonie de sa fiévreuse existence, il s'était aperçu que sa tortune était réduite de moitié. Le charme des souvenirs que ses plaisirs avaient laissés dans son esprit était loin d'égaler le vide, qu'ils avaient creusé dans sa bourse. Il s'était alors demandé si le moment n'était pas venu pour lui de faire quelque chose, — le moins possible, naturellement, — et naturellement, il avait pensé à l'administration ou à la diplomatie.

Quelques protecteurs qu'il s'était mé-

nagés parmi les hauts habitués du turf et des coulisses s'intéressèrent active-ment au succès de ses démarches et lui obtinrent sans trop de peine la petite sous-préfecture d'Aulas.

Si l'amour-propre du brillant Renaud de la Renauderie se résigna à l'obscurité de ce poste de début, c'est que son am-bition voyait dans la facilité même de sa première nomination la promesse d'un avancement rapide, et surtout l'espoir d'un établissement sérieux.

Revenu des joies bruyantes de ce monde — je parle du demi — il n'aspi-rait plus, en effet, qu'au bonheur calme de la famille, ce qui veut dire en bon français qu'il se flattait de retrouver chez sa femme la fortune que les femmes lui avaient prise en détail. Une dot, voilà son rêve. Ce rêve, il comptait sur le pres-tige de ses fonctions nouvelles pour en faire une réalité. Il lui semblait impossible qu'une héritière ne se prît pas, un jour ou l'autre, au scintillement de ses broderies.

A l'exemple de la plupart des nouveaux sous-préfets, ses collègues, le jeune comte, à peine nommé, s'était livré à d'opiniatres études de géographie pour découvrir où diantre pouvait bien se trouver situé l'arrondissement qu'il était chargé d'administrer. Christophe Colomb, apercevant enfia le Nouveau-Monde, ne dut pas éprouver une émotion plus vive que l'élégant proconsul d'Aulas, à la lecture des lignes suivantes, A 'l'exemple de la plupart des noudans le dictionnaire de Joanne ou de

Bouillet:

« Aulas, département des Hautes-Cévennes. Ville de 3,517 habitants, sur le Condouloux, à 337 mètres d'altitude et à 704 kil. de Paris. Chef-lieu d'arrondissement et de canton. Sous-présecture: Cure. Tribunal de première instance Cure. Tribunal de premiere instance, (cour impériale de Nimes). Deux brigades de gendarmes. Prison. Hospice. Ecoles. Prairies, pommiers, châtaigniers et mûriers. Forêts de hêtres et de sapins sur la montagne. Terrain crétacé. Cardage et filature de bourre de soie dans la vallée. Grand commerce de champignons. Foires le 20 avril et le 8 novembre. Vestiges de remparts. »

Ces vestiges de remparts et ce terrain crétacé firent rêver le jeune comte; mais ces indications, si précieuses qu'elles fussent, ne lui suffisaient pas. Charmé d'apprendre que son arrondissement produisait des champignons et des châtaignes, il aurait encore mieux aimé sa-voir s'il produisait des héritières. Le atalogue secret de M, de Foy -section départementale, — renfermait à coup sûr des renseignements plus intéres-sants pour lui que le Dictionnaire des Communes de France.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX MARIAGES 13 juin. - Verstraete Joseph, 33 ans, sellier, et Petitjean Marie, 38 ans, couturière. Watine Emile, 23 ans, lamier, et Goralle Molishem, 24 ans, sans profession. — Meure Edmond, 27 ans, fileun, et Vanderstraete Marie, 37 ans, journalière. PUBLICATIONS DE MARIAGES.

12 juin. — Coussart Auguste, 71 ans, journalier, et Lefebyre Anne, 68 ans, ménagère: — Bayart Théodore, 39 ans, employé de fabrique, et Wacranier Adèle, 29 ans, sans profession. — Lamarque Henri, 27 ans, employé, et Planchon Marie, 29 ans, sans profession. — Lathoir Alexandre, 23 ans, tisserand, et Gilot Mathilde, 26 ans, tisserand, et Gilot Mathilde, 26 ans, tisserande. — Hubeau Constantin, 25 ans, teinturier, et Roelens Amélie, 40 ans ménagère. — Meuris François, 29 ans, peintre en bâtiments, et Alard Justine, 27 ans, hobineuse. — Vandemèrgel Pierre, 45 ans, tisserand, et Dejonge Ant-inette, 44 ans, couturière. — Derasse Hubert, 33 ans, marchand de lait, et Béru Joséphine, 30 ans, couturière. — Lemerre Henri-Jules, fabricant de bonneterie, et Delecourt Félicie-Prudence-Joséphine-Marie, sans profession. tisserande -Hubeau Constantin, 25 ans,

Prudence-Joséphine-Marie, sans profession.

10 juin. — Roussel Irma, 1 an, fort Muliez. — Verstraete, présenté sans vie, rue des Longues-Haies. — Renart Eugène, 20 jours, Epeule. — Marquin Zalua, 2 ans, rue de la Guinguette. — Delrose Julie, 33 ans, ménagère, rue de Tourcoing. — Deladerière Julie, 28 ans, ménagère, rue du Fort. — Duhem Chirlotte, 54 ans, ménagère, Hôpital. — Desauw Marguerite, 1 mois, rue St.-Jean.

11 juin. — Delaplace Fidéline, 60 ans, journalière, Hospice. — Gilmé Antoinette, 1 an, rue des Longues-Haies. — Pollet, présenté sans vie, Fontenoy. — Honoré Louis, 44 ans, tisserand, Pile.

12 juin. — Verhaeghe Öscar, 27 ans, pa-petier, rue de Soutise. — Verron Julie, 47 ans, ménagère, Fontenoy. — Bossut Zélie, 5 ans, au Pile. — Lesafire Césafine, 2 ans, au Hutin. — Vandeneyde Prosper, 1 mois, au Calvaire. — Destobbeleire, 11 mois, rue

Si-Antoine.

13 février. — Farvaque Emile, 4 mois, au Trichon. — Demoor Jeanne, 1 mois, rue des Longues Haies. — Detsaile Maria, 5 mois, rue des Longues Haies. — Herman Louis, 74 ans, tisserand, au Pile.

NAISSANCES.

10 juin. — Debeer Léonie, rue NotreDame. — Delnaisse Murie, rue de la Paix.
— Dumez Jeanne, rue de Luxembourg. —
Coursier Liévin, Jean-Ghislain. — Bancelot
Nathalle, Epeufé. — Pleavet Justine, Triez
St-Joseph. — Havet Gustave, rue du Moulinde-Rouhaix. Breyne Emile rue Decrème. —
Delesalle Julienne, Cui-de-Four. — Vangeem Achillé! Basse-Masare.

11 juin. — Dujardin Emile, Cul-de-Four.
— Verlinde Edouard, rue de la Gninguette.
— Codron Adolphe, au Pile. — Wattreles
Ernest, rue Pellart. — Cuvelier Jules, au
Pile.

Pile.

12 juin; — Corbeau Henri, rue de Lannoy. — Dejode Victorine, Fontenoy. — Bauduin Henri, rue de la Guinguette.

13 juin. — Dutholf, Marie, rue Baurewaer. — Willems Mathilde, rue it Magenta. — Huys Florence, chemin des Couteaux. — Decottignies Marie, Fontenoy. — Dacgnies Georges, rue Decreme. — Turck Henri, rue du Fort. — Multier Marie, rue de la Guinguette. — Bases Joseph, Triez St-Joseph.